



COMMUNE DE LUSSAC

CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC

Séance 20 octobre 2023

EN SESSION EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille VINGT TROIS, le 20 octobre à **dix-neuf heures douze**, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 15/10/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothee.

Présents : Madame BRETON Dorothee, Maire, Madame BITARD Céline, Monsieur BRIGART Christophe, Madame MATHIEU Julie Adjoints, Madame PIARDET Corinne, Monsieur PIARDET René, Monsieur BOUDOT Vincent,

Absent : Madame BOUCHE Coralie, Monsieur DELAIRE Claude, Monsieur MAMERT Jean-Michel, Monsieur LAGARDE Dominique, Monsieur GATINEL Didier, Madame FORESTIER Nathalie

Absents excusés : Monsieur VILAIN Paul

Exclus :

Procuration : Monsieur VILAIN Paul (procuration à Madame Dorothee BRETON)

Secrétaire de séance : Madame PIARDET Corinne

Après appel nominal des présents, Madame le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice. En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Madame le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Elle renvoie la séance au mercredi 25 octobre 2023 à 19 heures 30. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Fin de la séance à 19 HEURES 15.